Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212901722-20260609-D202647-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de PLOMODIERN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël BLAIZE, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 29 Mai 2026

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :
Laure-Anne KÉRISIT, Dominique MIGNON, Alain PLAUD, Corinne FLOC'H, Nicole BOURHIS, Patrick PHILIPPE, Anne-Laure MEUDEC, Damien LE BRIS, Estelle ALLAIN, Fabrice MARCHADOUR, Nathalie JAVELLE, Gwladys GOUDON, Eddy DEBIEU, Amélie THÉBAULT.

Etaient absents excusés :
Gilles FÉREC a donné procuration à Joël BLAIZE,
Alain JOLEC a donné procuration à Corine FLOC'H
Philippe PLOUZENNEC a donné procuration à Dominique MIGNON,
Marine HILLION a donné procuration à Anne-Laure MEUDEC

Secrétaire de séance : Patrick PHILIPPE

2026-47
Subventions voyages 2026 aux collégiens et lycéens de Plomodiern : montant individuel

En date du 18 juillet 2024, le Conseil Municipal a délibéré sur la participation de la commune à la subvention voyages pour les années 2024 et 2025.

La commune a ainsi versé une subvention à hauteur de 40 € pour les collégiens et lycéens de Plomodiern pour les voyages et séjours scolaires de 1 nuitée minimum.
La somme est versée aux parents sur justificatif et transmission d'un RIB et après validation par le conseil municipal pour chaque enfant.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, les membres du conseil municipal ont validé le renouvellement de la participation de la commune de Plomodiern à hauteur de 40 euros pour 2026.

Vote : 19 Pour : 19

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE LE SECRETAIRE

MAIRIE DE PLOMODIERN

Joël BLAIZE Patrick PHILIPPE